

## Avis technique – Procédure Simplifiée

### Recyclabilité d'une barquette pour agro-alimentaire



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	<b>GENERALITES</b>	
	Demandeur	SUDPACK
	Date de la demande	Octobre 2020
	Dénomination	Ecocraft Shape VP 326 brown
	Marché	Agro-alimentaire
	Type de produit emballé	Salaison, fromage tranché
	<b>DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE</b>	
	Forme	Rectangulaire
	Contenance	120 – 200 g
	Masse vide	11,66g
	<b>ELEMENTS CONSTITUANTS</b>	
	Corps de l'emballage	Papier-carton – PE - EVOH
	Système de fermeture	opercule PE- PET - EVOH
	Type d'encre/vernis	-
	Type de colle	-
	<b>COMPOSITION DE L'EMBALLAGE <sup>1</sup></b>	
	Papier-carton	67,07%
	Plastique	32,93%
	Aluminium	0%
	Acier	0%
	Autre	0%
	⇒ <i>Élément majoritairement fibreux, traité pour résistance à l'humidité</i>	
<b>AVIS REFERENTS</b>		
Avis Techniques 89 et 125		

#### PRE-REQUIS


- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

<sup>1</sup> Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

## EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Moyen		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

\* en condition minimale d'utilisation    \*\* incluant humidité naturelle et liquide résiduel

 Attention    Ø Pas d'impact    ⌘ En cours d'étude    ➤ **Impact environnemental**

## CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis technique cités en référence, la barquette se désintègrera facilement lors de l'étape de pulpage.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.03A par référence à la Norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

## RECOMMANDATIONS DU CEREC

### ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- d'utiliser des encres sans dégorgeant afin de limiter les turbidités dans les eaux de process,
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, notamment des encres à base d'huiles minérales, afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances et d'utiliser des encres à faible migration et sans huiles minérales,
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux du process,
- de limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.

### CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise d'ajouter le pictogramme « TRIMAN » et un pictogramme recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

## VALIDATION



Marie DELAFALIZE

DocuSigned by:  
*Marie DELAFALIZE*  
552CD09B3F764DF...



Christian PICARD